L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 13 SEPTEMBRE 1874. 4me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 13 SEPTEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE DEMAIN LUNDI.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 26 de la rue de Chartres —draps, casimire, jeans, marchandises sèches, lingerie et "notions."

Par M. W. Newman, au No. 16 de la rue de Chartres—bottes, souliers et bredequins, peaux de veaux, français, etc.; Farry Web.

Par le shérif —Aux entrepots Nos. 23 et 25 rue d'Orléans, meubles, marchandises sèches, etc.

ATTENTION!

☞ Le shérif procédera demain à 5 heures P. M. à son entrepôt Nos 23 et 25 rue d'Orléans, Deuxième District, à la vente publique et adjudication d'une quantité de meubles, pianos, marchandises sèches, groceries, etc, etc.

Faisons. Faisons.—Voir l'annonce de D. E. Morphy.

—Cigares. Tabac en feuilles et à chiquer, coffres-forts, installations de burnau.—Voir l'annonce de D. E. Morphy. 2, 6 et 13.

SPECTACLES.

Dimanche, 13 septembre 1874.

ACADEMIE. Ouverture.—Grande troupe de Sheridan, Mack & Day. Pièces dramatiques, comiques, etc.

Les provocations de M. Kellogg.

M. Kellogg nous rappelle tout-à-fait les tyrans de l'antiquité qui ne croyaient jamais prendre assez de précautions pour se soustraire aux vélléités vengeresses des populations qu'ils opprimaient. Si M. Kellogg devait se contenter de son salaire de huit mille piastres par an, on ne s'expliquerait pas que, pour une aussi mince compensation, il consentit à vivre huit jours au milieu des terreurs qui l'assiegent. Mais il ne dit que son prédécesseur Warmoth a passé par les mêmes épreuves et qu'aujourd'hui retiré de la politique, il jouit des douceurs de l'existence et des plaisirs que procure la fortune, tout comme si cette fortune eût été légitimement acquise. L'espoir d'arriver au même résultat fait que Kellogg se cramponne au pouvoir avec toute l'énergie que peut donner une cupidité assouvie.

Nous ne pouvons expliquer autrement la conduite de cet homme au milieu d'une population qui le répudie, ses terreurs non-dissimulées, ses précautions ridicules contre des dangers imaginaires, ses déploiements de forces militaires que rien ne justifie, et, enfin, son intention bien démontrée par des faits aujourd'hui, de provoquer entre l'armée de janissaires qu'il entoure aux frais des contribuables, et le peuple un conflit sanglant dans l'espérance que le peuple, mal organisé et mal armé, sera vaincu et qu'un conflit suivi d'une victoire permettra à l'usurpateur d'arrêter et d'emprisonner tous les chefs de l'opposition et de se rendre maître du champ de bataille électoral après s'être rendu maître du champ de bataille de la rue.

Les saisies d'armes qui ont eu lieu depuis trois jours, ont été opérées avec le dédain le plus absolu des formes légales, et ont été accompagnées de circonstances bien faites pour exciter l'indignation populaire. Tout a été calculé pour amener une échauffourée dont l'usurpateur eût pu tirer profit.

Les premières caisses d'armes ont été saisies en vertu d'un ordre d'une sorte de juge prévôtal municipal, dont les pouvoirs n'ont rien de légal, ordre lancé sur un affidavit contre des personnes inconnues. Saisir des armes sous prétexte qu'elles doivent servir à des gens inconnus aussi bien qu'on suppose de mauvais desseins, c'est la une procédure inconnue dans les usages judiciaires jusqu'ici. Un juge, soucieux de ses devoirs, n'eût jamais dû accorder un ordre de saisie sur une pareille déclaration.

Lorsque MM. Frémeaux et Gayol se sont présentés pour redemander les armes, on a fait alors contre eux un affidavit tout aussi vague, tout aussi mensonger sur l'usage qu'ils comptaient faire de ces armes. Il y a de quoi hausser les épaules en lisant ce tissu d'absurdités. D'abord, la Ligue Blanche n'est pas une société secrète. Son programme a été publié, et ses chefs signent leurs noms sur bas des convocations qui paraissent tous les jours dans les journaux. Si on lui en fait signer, ses actes sont avoués et n'ont rien qui justifient des poursuites. Nous plaignons le malheureux officier qui a été obligé d'attacher son nom à un pareil document qui est déshonorant dans sa teneur et une insulte à la justice.

L'ubardi par ce premier succès, Kellogg n'a plus bien et ses abires, sans plus de respect pour le domicile de M. Olivier, que pour son droit de propriété, sont venus saisir chez lui d'autres caisses d'armes non encore livrées.

Enfin, ce qui met le comble à l'arbitraire de ces procédés, M. Kellogg s'est arrogé le droit d'interdire le commerce des armes entre New-York et la Nouvelle-Orléans, en s'opposant à la livraison de caisses apportées par le steamer "City of Dallas".

M. Kellogg ne peut espérer qu'il réussira par de pareils moyens à empêcher les citoyens de s'armer, car à défaut des mousquets qu'il a saisis, ceux-ci auront la ressource des fusils de chasse; et, d'ailleurs la police de M. Kellogg ne pourra bloquer toutes les voies de communication qui relient la Nouvelle Orléans aux autres villes de l'Union où le commerce des armes est libre.

Nous avons donc lieu de considérer ces saisies d'armes uniquement comme des manœuvres qui avaient pour objet de provoquer un conflit immédiat avec le peuple. Ces manœuvres ont été déjouées par l'attitude pleine de calme de la population et la prudence des chefs du parti conservateur.

Mais M. Kellogg et ses instruments ne doivent point croire qu'ils seront pour cela assurés de l'impunité. En dépit de tous leurs efforts, la Législature prochaine sera anti-radicale et elle balaiera les juges créés par M. Kellogg pour remettre l'administration de la justice entre les mains de magistrats intègres qui sauront punir les voleurs d'armes et leurs complices de tout rang.

M. Kellogg, avec ses provocations, a fait, en attendant, la meilleure propagande qui pût être faite pour la Ligue Blanche, car en quarante-huit heures elle a reçu de nombreuses recrues et avant peu elle comptera dans ses rangs un nombre tellement imposant de citoyens que M. Kellogg agira prudemment en ne renouvelant pas ses provocations.

La proclamation d'élection de Kellogg.

La proclamation de Kellogg ordonnant la tenue d'une élection le 2 novembre prochain, qui a paru hier matin dans le journal officiel, nous paraît avoir été rédigée à la hâte et sans le moindre soin. Elle se contente d'ordonner une élection de représentants dans tous les districts représentatifs sans autres indications. Elle mentionne les élections des officiers de paroisses en y comprenant les juges de paroisse et parle à la paroisse de la Nouvelle-Orléans, elle ne parle que des deux shérifs et des deux coroners, sans mentionner les juges ni les officiers municipaux. Il est vrai que dans la conclusion, il y a un *et cætera* qui peut signifier bien des choses sous ce rapport. Quelques éclaircissements nous paraissent nécessaires.

☞ Reçu par l'ex-brig. Albert Dillon de New York, un grand assortiment de meubles de salon et autres chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Perdido et Rampart.

☞ Tapis et Toiles Cirées.—Nous prévenons les personnes qui tiennent maison que MM. Elkin & Co., rue du Canal 103, viennent de recevoir des Tapis d'un genre élégant et fort nouveau et qu'ils ont toujours un grand assortiment de toile ciée et autres articles à des prix on ne peut plus modérés. Voyez l'annonce.

Troubles dans la paroisse St-Tammany.

Le *Picayune* a reçu avis de troubles causés dans la paroisse St-Tammany par une bande de nègres turbulents. Ces nègres avaient voulu interdire à des charretiers employés par M. Poitevent de charroyer du bois sur la rivière aux Perles, branche de l'ouest. N'ayant pas réussi, ils se sont introduits un soir dans le camp des charretiers et y ayant trouvé le contre-maître, M. Bates, seul avec le cuisinier nègre, ils l'ont assommé à coup de morceaux de bois. Les autres charretiers l'ont trouvé, en revenant, privé de sentiment. Deux d'entr'eux montant sur des mules sont allés prévenir M. Poitevent dont l'habitation est à trois milles du camp. Celui-ci sortit au point du jour à cheval et armé de son fusil de chasse. Arrivé à sa porte, il vit deux nègres arriver à travers champs le pistolet au poing et se dirigeant vers lui.

M.. Poitevent les laissa arriver à 50 yards et les reconnaissant comme deux des hommes de la bande signalée, il déchargea ses deux coups de fusil sur eux. L'un d'eux tomba mais se releva peu après et gagna les bois où son camarade était déjà rentré.

A la suite de ces évènements il y a eu une grande agitation. Les nègres et les blancs sont armés et on craint un conflit.

Tentative contre la Banque des Citoyens.

Mise sous séquestre provisoire.

Hier, dans l'après-midi, un député-shérif s'est présenté à la Banque des Citoyens, porteur d'un ordre de la Cour Supérieure, du juge Hawkins, contenant une injonction défendant à la Banque de faire aucune transaction, et mettant sous séquestre provisoire la bâtisse occupée par la Banque et tout ce qu'elle contient. Le même ordre nomme comme recevers MM. B. F. Flanders, James Casey et M. Llambias.

L'ordre du juge Hawkins a été rendu à la requête d'un nommé Louis Fix, qui dit dans sa pétition être actionnaire hypothécairede la Banque.

La réaction de l'ordre et la levée de l'injonction seront demandées lundi matin et les avocats de la Banque sont convaincus de pouvoir faire échouer cette tentative qui a uniquement pour objet de procurer à certains individus l'entreprise lucrative de la liquidation d'une Banque qui possède un actif hypothécaire nominal de 14 millions de dollars et un autre actif de plus de deux millions de dollars. M. Hawkins n'a nullement le droit de nommer des receveurs pour la Banque des Citoyens et il ne s'est pas donné la peine d'étudier la législation sur cette matière.

La mise en liquidation forcée de la Banque des Citoyens pourrait être considéré comme une calamité publique à cause du nombre et de l'importance des intérêts qu'elle compromettrait et nous espérons qu'elle sera évitée.

Nous nous abstenons d'en dire plus sur ce sujet aujourd'hui, persuadés que cette tentative avortera, mais, si les choses vont plus loin, nous nous ferons un devoir de tout dire et de tout exposer.

Parce que des fautes ont pu être commises dans l'administration des affaires de la Banque des Citoyens, il ne s'en suit pas que les intérêts des nombreux déposants de la Banque, et ceux des actionnaires de la nouvelle et de l'ancienne Banque doivent être sacrifiés pour sauver quelques intérêts particuliers.

ELECTION EN LOUISIANE, le lundi, 2 novembre 1874.

Voici, d'après la proclamation de M. Kellogg, en date du 10 septembre, les vacances à remplir par l'élection qui doit avoir lieu le lundi 2 novembre 1874.

CONGRES.

Un Représentant du premier district congressionnel, composé des paroisses Plaquemines et St-Bernard, et de la portion de la paroisse d'Orléans sur la rive droite du Mississippi et de la portion sur la rive gauche au-dessous de la rue Julie et du nouveau Canal compreunant les wards 5e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 15e de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un représentant du second district congressionnel, composé de toute la partie de la paroisse d'Orléans située au dessus de la rue Julie et du nouveau Canal, comprenant les wards 1er, 2e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e de la ville de la Nouvelle-Orléans, et les paroisses Jefferson, St-Charles, St-Jean Baptiste et St-Jacques.

Un représentant du 3e district congressionnel, composé des paroisses Iberville, Ascension, Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, Ibérie, St-Martin, Lafayette, Vermillion, Cameron et Calcasieu;

Un représentant du 4e district congressionnel, composé des paroisses Rapides, Vernon, Sabine, Natchitoches, Grant, Winn, Rivière Rouge, De Soto, Caddo, Bossier, Webster et Bienville.

Un représentant du 5e district congressionnel composé des paroisses Concordia, Caldwell, Franklin, Tensas, Madison, Richland, Ouachita, Jackson, Lincoln, Union, Morehouse, Carroll, Claiborne et Catahoula.

Un représentant du 6e district congressionnel composé des paroisses Ayoyelles, St-Landry, Pointe Coupée, Est Féliciana, Ouest Féliciana, Ouest Baton-Rouge, Est Baton Rouge, Ste Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St-Tammany.

ETAT.

Un Trésorier d'Etat.

LÉGISLATURE.

SÉNAT.

Trois Sénateurs du district composé du 1er, du 2e et du 3e district représentatif de la Nouvelle-Orléans.

Un Sénateur du district composé du 4e, du 5e et du 6e district représentatif de la Nouvelle-Orléans.

Un Sénateur du district composé du 7e, du 8e et du 9e district représentatif de la Nouvelle-Orléans et de la paroisse St-Bernard.

Un Sénateur du district composé du 10e et du 11e district représentatif de la Nouvelle Orléans.

Un Sénateur du district composé du 12e, du 13e, du 14e, du 15e et du 17e district représentatif de la Nouvelle-Orléans, et des paroisses de Jefferson, St-Charles et St-Jean-Bantiste.

Un Sénateur du district composé des paroisses Ascension et St Jacques.

Un Sénateur du district composé des paroisses Assomption, Lafourche et Terrebonne.

Un Sénateur du district composé des paroisses de Cameron, Calcasieu, Lafayette et St. Landry.

Un Sénateur du district composé des paroisses Est Féliciana, Ouest Féliciana et Pointe Coupée.

Un Sénateur du district composé de la paroisse d'Est Baton-Rouge.

Un Sénateur du district composé des paroisses Iberville, St. Martin, Ouest Baton-Rouge et Ibérie.

Un Sénateur du district composé des paroisses de Concordia et Ayoyelles.

Un Sénateur du district composé des paroisses Madison, Carroll, Morehouse et Richland.

Un Sénateur du district composé des paroisses de Bienville, Bossier, Claiborne et Webster.

Un Sénateur du district composé des paroisses de Natchitoches, Desoto, Rivière Rouge et Sabine; et

CHAMBRE.

Election de représentants dans tous les districts représentatifs.

PAROISSES.

Un juge de paroisse dans chaque paroisse, excepté celle de la Nouvelle-Orléans.

Dans chaque paroisse un shérif et un coroner, excepté dans la paroisse d'Orléans où deux shérifs et deux coroners doivent être élus.

Dans chaque paroisse élection de juges de paix et de constables.

☞ Toujours en magasin une grande variété de sommiers à ressort, de matelas, oreillers, &c., faits de crin, de plumes ou de mousse chez Jos. B. Hubbard, 122 Rampart au coin de Perdido.

Assessements.—Nos. 170, 171, 172, et 173. Voyez à la colonne des notices spéciales la mort de J. G. McLearn, C. Schuldener, Peter Werckle et A. C. D. Barbier. Payable au bureau de l'association "Mutual and Benevolent Life Insurance" de la Louisiane, rue du camp, No 19.

Nouvelles Théatrales.—Les deux seuls artistes de talents qui comptait la troupe d'opéra, l'année dernière, ont trouvé de brillants engagements. M. Devoyod est engagé à Bruxelles, et madame Madier de Montjau a un fort bel engagement au nouvel Opéra populaire de Paris (ancien Chatelet), dont l'ouverture doit avoir lieu dans les premiers jours d'octobre par le *Paria*, opéra de Membrée.

On signale les engagements suivants faits par le directeur de l'Opéra de la Nouvelle-Orléans pour la saison prochaine : M. Chelli, fort ténor, qui chantait l'année dernière à Lyon en même temps que Delahranche; M. Maria, baryton, qui a, depuis longtemps une grande réputation en province, s'il a conservé sa voix qui était fort belle, ce sera une excellente acquisition; M. Dardignac, second baryton; Mme de Jolly, chanteuse légère, et Mme Temi, forte chanteuse contralto. Enfin, on annonce le réengagement de M. Gadiibe. Il paraît qu'il y a disette de ténors.

Académie de Musique.—C'est ce soir qu'a lieu l'ouverture de l'théâtre nouvellement dirigé par le prince des directeurs, D. Bidwell. C'est à la grande troupe combinée de Sheridan Mack et Day qu'a été réservé l'honneur d'ouvrir la saison. Outre ces artistes renommés, la troupe renferme entr'autres étoiles, Melles Alicia Jourdan, Allie Drayton, le signor Constantine et des danseuses et des danseurs émérites. Le programme de la soirée est des plus variés et de nature à raillir tous les habitués de l'Académie de Musique. Le spectacle commencera à huit heures. Nous rappelons qu'une nouvelle galerie pouvant contenir 700 personnes est ouverte au public au prix minime de 25 cents.

Nous apprenons avec plaisir que M. Bidwell s'est encore, cette année, assuré les services de M. J. H. Starr, comme assistant-trésorier. C'est là un excellent engagement et dont nous ne saurions trop féliciter M. Bidwell; car M. Starr jouit d'une popularité que son urbanité et ses manières prévenantes lui ont acquise. Ses nombreux amis seront donc heureux de le retrouver ce soir, fidèle à son poste.

Arrivée de sirop de la nouvelle récolte.—Le bateau à vapeur St-John a apporté, hier matin, trois demi barils de sirop de cannes de la nouvelle récolte, provenant de New River, paroisse Ascension, consigné à M. H. Heyman. C'est le premier de la saison. Il a été classé *fair* et a été vendu par M. Cabiro, courtier, à M. R. Carey, à $1 00 le gallon. Ce sirop a été fait avec des cannes qui n'étaient pas encore mûres. On rapporte que les cannes dans la paroisse sont arriérées.

L'année dernière, on n'avait reçu que le 23 septembre le premier envoi de sirop de cannes à sucre.

Ecoles Germano-Américaines.—L'école supérieure germano-américaine dont nous avons parlé, il y a quelques jours, s'ouvrira positivement le 14 du courant. L'école supérieure est pour les élèves seulement qui, possédant déjà les éléments des langues modernes, de l'Arithmétique, Géographie et Histoire, veulent compléter leur éducation en suivant des cours d'enseignement plus élevés, sans quitter la Nouvelle-Orléans. Ces cours sont confiés à des professeurs habiles et parfaitement compétents.

Chemin de fer de la N. Orléans, St. Louis et Chicago.—Après lundi prochain 14 du courant, un train express arrivera à 9 heures du soir au lieu de 11 heures comme à présent.

Nouvelles Marchandises.—La saison va bientôt changer et il faudra faire de nouvelles emplettes. Nous recommandons à ce sujet l'annonce que la maison Danziger publie aujourd'hui dans nos colonnes. Il s'agit, dans cette annonce, de marchandises fraîches et élégantes dont on pourra voir un stock très varié soit au magasin de la rue du Canal No. 103, entre les rues Bourgogne et Rampart, soit au magasin de la rue St-Philippe au coin de la rue Royale, lequel stock est offert à des prix on ne peut plus modiques.

☞ Les meilleurs choix de meubles de chambre à coucher, de salle à manger et de salon au plus bas prix; chez Jos. B. Hubbard, rue des Remparts 122 au coin de la rue Perdido.

Maison P. Mallard.—Dans les temps de crise on cherche le bon marché en tout et cela est trop naturel pour que nous y trouvions à redire. Mais quand on peut trouver unis au bon marché le goût et l'élégance, il est clair qu'il n'y a aucune raison pour ne pas le faire. Aussi ne saurions-nous trop engager les personnes qui ont à monter leur maison, à profiter de l'occasion extraordinaire que leur offre la liquidation de la maison P. Mallard. Elles pourront faire les choix les plus avantageux, dans son admirable assortiment de beaux meubles et d'objets d'art ou de fantaisie.

Marchandises d'Automne.—Adieu l'été, bien qu'il fasse encore très chaud. Il faut donc s'occuper dès ce jour des emplettes d'automne. A ce propos, nous prévenons les dames que MM. Levois et Jamison viennent de recevoir un très bel assortiment de marchandises d'Europe et d'Amérique qu'ils se proposent de vendre à bon marché. Voyez l'annonce.

Huile de sûreté.—Nous appelons l'attention des personnes qui emploient l'huile comme moyen d'éclairage, sur l'annonce de M. Wm. E. Jervey, 95 et 97 rue Gravier. L'huile de sûreté qu'il vend à 50 cents le gallon est inexplicable d'après les certificats produits, et elle offre sous les avantages d'un excellent éclairage avec la plus parfaite sécurité.

Réclamations contre le gouvernement des Etats Unis.—Ceux qui ont perdu des marchandises à bord du steamer *Electric Spark*, capturé par le *Florida* en 1864, sont prévenus de prescrire de nouveau leurs réclamations sans délai, autrement ce droit leur serait interdit. J. E. Eustis, commissaire des Etats Unis, rue Carondelet 83.

Meubles.—On verra plus loin une annonce de MM. Mitchell et Rommelaberg, rue du Camp 103, au coin de la rue Poydras, qui ont à vendre un des plus beaux assortiments de meubles qu'on puisse voir en ville. Ces messieurs voulant réaliser promptement demandent des prix extrêmement modérés, et nous engageons les personnes qui ont besoin de meubles à profiter de cette belle et rare occasion.

Papiers, lithographies, gravures.—Nous appelons l'attention des banquiers des chefs de comptoirs, des compagnies d'assurance, des maisons de commerce, sur l'annonce de MM. Bloomfield et Cie, rue de Chartres 47, entre les rues Dauphine et Bienville, qui ont toujours un plein assortiment de livres en blanc, de papiers et d'articles de Bureau, américains et étrangers. La maison Bloomfield s'occupe aussi de reliures, de gravures, de lithographie, et imprime livres, notices, cartes, briefs et tout ce qui est du ressort d'un job printing office. Tout cela se fait dans ses ateliers avec une promptitude remarquables, et surtout à bon marché. Voyez l'annonce.

—A propos du passage du maréchal-président à Rennes, on de nos confrères relève la sarcastique colocaidoce qui existe, comme date, entre les visites qu'ont faites dans cette ville, depuis trente ans, trois souverains, princes ou chefs d'Etat :

Le premier fut le duc de Nemours ; il arriva à Rennes le 18 août 1843 et posa, le lendemain 19, la première pierre du pont auquel il a donné son nom.

Le deuxième fut Louis Bonaparte, l'empereur Napoléon III ; il fit son entrée en cette ville le 19 août 1854, y séjourna le 20 et en repartit le 21. On sait qu'il posa la première pierre de l'Hôtel-Dieu.

Le troisième fut le duc de Magenta, président de la République, qui passa à Rennes le 16 août, pour se rendre à Saint-Malo, où il y reçut le 19 ; il en est reparti le 20.

L'empereur arrivait aussi de Saint-Malo, et passa la revue le 19, sur le Champ-de-Mars. Le maréchal président l'a passée également le 19.

☞ M. Frederick Del Bondio dont nous annonçons les funérailles dans notre obituaire de ce jour, était un de nos négociants les plus honorables.

Il avait été président de la Banque Germania et était président de la Compagnie d'Assurance Germania. Il était aussi président de l'Asile des Orphelins protestants Allemands et résidait ici depuis 25 ans.

☞ La maison U. Marinoni vient de recevoir, en débarquement du navire l'Avenir, de Marseille, des vins blanc et rouge du vermouth, du muscat, cassis de Mont-D'or, huile, vin de Porto et de Sherry, &c Voir l'annonce.

☞ Tout ce qu'on demande c'est 10,000 personnes pour inspecter le nouveau genre de meubles qu'on reçoit tous les jours chez Jos. B. Hubbard.

L'Univers relève très vertement quelques lignes de la *République française* :

Si croyant faire du succès, la *République française* s'écrasait il y a quelques jours, avec cette emphase républicaine qui est toute l'éloquence de M. Gambetta, son patron :

"L'Empire et la République vont se livrer un combat décisif dans le Calvados. Celui qui l'emportera pourra être considéré comme maître des destinées de la France; mais le journal de M. Gambetta peut voir, sorbe ses belles obligations, le cas qu'on fait de lui et de sa république d'une des plus sages départements d'une des plus sages provinces, comme disait M. Thiers.

—A Sainte-Anne d'Auray, où le maréchal de Mac-Mahon vient d'assister à la messe, on vend une médaille assez originale, dont voici la disposition :

Ce qui signifie : *lux, par, rex, lex*,—la lumière, la paix, le loi, le roi.

La lumière brille, la paix nous l'avons, la loi règne, le roi.....ténèbres et mirages.

Un appel aux citoyens de la Nouvelle-Orléans.

Nous publions l'appel suivant, signé par les citoyens les plus influents et les plus estimés de notre ville, pour un grand meeting d'indignation, lundi matin, à onze heures, rue du Canal à la statue de Clay, et nous engageons tous nos lecteurs à faire acte de civisme en ne manquant pas ce rendez-vous :

L'appel est noble énergique et assez explicite pour se passer de nos commentaires.

CITOYENS DE LA Nlle-ORLEANS!

Pendant près de deux ans, vous avez souffert en silence, en cachant votre indignation, outragés sur outrages, exaspérés les uns sur les autres par un gouvernement usurpateur.

Vous avez vu l'outrage succéder à l'outrage, vous avez vu les plus riches et les plus chers, et maintenant, comme dernière expression de violence, cette moquerie de gouvernement qui prétend vous régir, a eu l'audace extrême de vous refuser l'exercice du droit qui nous est si solennellement garanti par la Constitution même des Etats Unis, qui donne à chaque citoyen le droit de pouvoir se garder et de porter des armes sera inviolable."

Dans cette même constitution respectée et vénérée, pour la perpétuation de laquelle nous avons engagé leur vie, leur honneur et leur fortune, il est également déclaré que même le congrès n'aura pas le pouvoir d'adopter une seule loi "pour atténuer au droit du peuple de se réunir paisiblement et de pétitionner le gouvernement pour obtenir le redressement de ses griefs."

Il nous reste à nous parer maintenant si ce droit nous appartient encore.

En son nom même, nous en appelons à vous, et nous vous demandons, LUNDI MATIN, le 14 septembre 1874, de former vos rangs, vos magasins, vos boutiques, sans une exception, et à onze heures précises, de vous réunir en masse à la STATUE DE CLAY, rue du Canal, afin de PROCLAMER d'une voix assez forte pour être entendue d'un bout à l'autre du continent américain, que VOUS ETES DE DROIT, QUE VOUS DEVEZ ETRE, QUE VOUS VOULEZ ETRE LIBRES!

LE COMITE D'ARRANGEMENT.

M. Musson, Sam. Bell, Henry Renshaw, Jno. T. Adams & Co., Schmith & Ziegler, Harrison Watts, W. H. Chapee, Chas. Chapee, Jno. Burke, M. S. Addison, J. M. Fr. Asken Bush, W. W. Edwards, Miller & Diehl man, Sam Flower, Neuman & Kent, Behan, Thorn & Co., M. Hillard, B. F. Glover, John W. Parsons, J. B. Gomez & Co, R. Hinman, J. B. Sidwell, S. E. Boyd, W. W. Johnson, J. B. Levert, E. B. Briggs, Jno. M. Parker, O. Huard, Perry Nugent, Wm. Sanchez, M. Guidis, E. F. Delrondio, Keep & Raymond, Julius Vairin, Forest Hair, W. J. Harp, J. J. Warren, Emile J. O'Brien, S. B. Newman, Jr., Jas. S. Balfour, Paul E. Morimer, Leeds Gorkenleaf & Co., J. M. Vandergriff & Bro., S. K. Bias, Holt, Murray & Co., Paul Sanagre, Woods, Slayback & Co., Eug. Soniat, Louis Bush, Wm. A. Bell, Jno. N. Payne, Henry Deneige.

Premier courage, invalides.

La peur et la faiblesse prodigue sont le découragement, et l'invalide qui souffre tout à la fois de cet état de faiblesse et d'une dépression morale est vraiment dans le cas de dire qu'il prêche courage! il existe un baume pour le soulage d'une ses infirmités : ce sont les Stomach Bitters de Hostetter. Parmi les causes les plus communes de souffrance de faiblesse et de malaise celle sont les maux qui affectent l'estomac, le foie, le canal alimentaire, les nerfs et les muscles, tels que la dyspepsie, les désordres biliaux, la constipation, le mal de tête, la fièvre, l'hystérie et le rhumatisme, qui cèdent tous promptement à l'influence régularisatrice fortifiant et purifiant de ce tonique végétal, stimulant et rénovateur. Prenez courage donc, vous qui souffrez! vous trouverez le secours que vous cherchez dans les Bitters de Hostetter.

A M. l'Editeur de l'Abeille,

Le Plongeur, dans son numéro de Mercredi dernier, ayant publié un article dont l'interprétation porte si cruellement à mon réputation, je me vois forcé d'avoir recours à votre estimable journal pour rectifier ces faits erronés et quelque peu diffamatoires.

Lorsque on questionne contenant un paragraphe lequel insinue que la démission de François Lacroix de ne pas porter à la taxe, n'a été que le prix de l'association dans laquelle j'étais impliqué, et une forte somme d'argent déclinés à payer ses taxes, ce qui est faux de par mot et grossièrement faux. Je tiens à prétendre les faits sous leur véritable aspect.

A une certaine époque, j'avais contracté différentes obligations, montant à peu près à $1500. Mes créanciers sachant mon père riche, n'avaient fait aucune difficulté pour m'accorder ces crédits. A l'échéance des billets, ils ne voulurent pas entendre parler de renouvellement. Ils me menacèrent de faire trouver mon père et lui présenter mes billets. Connaissant l'extrême sensibilité de mon père, surtout pour des questions d'argent, et craignant qu'une pareille démarche de la part de mes créanciers ne l'indisposât contre moi, je me décidai à prendre à mon compte la somme de $1793 ; je réalisai ce montant et je pus faire face à mes obligations. Je pensai pouvoir réaliser le montant et rembourser les billets avant que mon père pût s'apercevoir de leur disparition. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi, et je dus avoir recours à mon père pour payer une partie de ces billets. Mais il fit faire le reste par la maison qui m'a succédé, et ces billets lui seront remis.

Maintenant, quelques mots à propos de l'interdiction dont on a fait la victime. Il a une certaine époque, j'ai été atteint d'une fièvre typhoïde et qui, en réalité, m'a tué à la maison de santé.

Toutes les personnes ayant eu des relations d'affaires avec François Lacroix pendant ces six dernières années, sont parfaitement que les faits allégués dans son exposé sont faux et controuvés, et qu'il n'a jamais été question de me faire passer pour un idiot. Ce n'est que plus tard, lorsque mon père a voulu me faire interdire et que les gens de loi qu'il a consultés lui ont fait connaître qu'il ne pouvait aller devant les tribunaux sans avoir deux avocats. Je leur expliquai alors que mon père ne désirait faire aucune démarche pour me faire interdire, mais qu'il désirait seulement avoir un conseil pour diriger ses affaires et les miennes.

Si personne lui mal interprétée par ces mobiles, et ils allèrent au-delà de mes intentions. Les dépens sont le but que je m'étais proposé en faisant de faire arrêter les procédures en voyant l'état dans lequel mon père avait été mis par le délabrement. Mais l'impression était faite dans le public et exploitée par ceux qui avaient un intérêt à ce que je fusse interdit, lorsque mon intention était de faire cesser cet état de choses. Je me suis donc mis en devoir de sauver mon père de la ruine inévitable que devaient entraîner ses engagements et un mauvais état de ses affaires.

Depuis mon départ de chez mon père, plusieurs personnes prétendent être mes créanciers et dans la position pénible où je me trouve, je ne puis les obliger tous, et cela cherche à détruire le peu de confiance que j'ai pu inspirer. En temps et lieu je me propose de développer la nature de ces dettes et les motifs qui me font ne pas vouloir payer ceux dont mon père a payé une partie. Je me bornerai pour le moment à dire que je ne suis pas le seul qui ait été victime de la mauvaise foi de certains individus qui, aujourd'hui, font partie de la maison de mon père. Alors libre de mes actions, je pourrai faire connaître à tous les noms de ceux qui m'ont ruiné.

FRANÇOIS EDOARD LACROIX.

13 sept.—1t

Au Public.

En prenant que mes témoignages en faveur du traitement par l'habitation (maintenant des Drs. R. et K. B. Hunter, No 103 de la rue du Canal) sera utile au public, je prends la liberté de dire ce qui m'est arrivé.

J'avais, il y a quelques années, une grave affection des poumons, je fesais consulté.

Je suivis plusieurs des traitements recommandés par les uns et les autres, mais où j'étais en vain. Enfin j'entendis parler de l'habitation, j'en fis l'essai et fut complètement guéri.

Mon mal était bien caractérisé ; il était impossible de s'y tromper.

Cependant, trop reconnaissant au mal, tout, craignant de me tromper en me rappelant tous les autres traitements que j'avais suivis.

Je crois que ce fait pouvait l'affirmation de l'habitation pour les maladies des poumons.

M.S. BURK.

13sept—1t 43 No 103 de la rue des Remparts.

Salle des Ventes Vente Cotonade, Soieries, Nouveautés, Rubans, Mercerie, Gants, Bonneterie, Chaussures, Vêtements, Modes, Fleurs, Plumes, Nouveautés, Articles de Fantaisie, Meubles, Literie, Tapis, Rideaux, Stores, Tableaux, Glaces, Pendules, Bronzes, Lustres, Lampes, Vaisselle, Verrerie, Porcelaine, Cristaux, Articles de Ménage, Ustensiles de Cuisine, Articles de Voyage, Articles de Chasse, Articles de Pêche, Articles de Sport, Articles de Jardinage, Articles de Bureau, Articles de Papeterie, Articles de Librairie, Articles de Musique, Articles de Peinture, Articles de Dessin, Articles de Gravure, Articles de Lithographie, Articles de Photographie, Articles de Typographie, Articles de Reliure, Articles de Brochure, Articles de Cartonnage